

Montrouge, le 1^{er} août 2017

En référence aux discussions préliminaires qui ont débutées à la fin du mois d'avril 2017 concernant l'acquisition potentielle des Caisses d'Épargne de Cesena (« Cassa di Risparmio di Cesena ») de Rimini (« Cassa di Risparmio di Rimini ») et de San Miniato (« Cassa di Risparmio di San Miniato »), Crédit Agricole S.A. informe qu'à la date d'aujourd'hui, sa filiale italienne, Crédit Agricole Cariparma S.p.A. (« CA Cariparma »), à l'expiration du délai fixé pour la conclusion des dites discussions préliminaires et suite aux « due diligences » réalisées, a confirmé auprès du Fonds interbancaire de Garantie des dépôts italien (*Fondo Interbancario di Tutela dei Depositi – sezione Schema Volontario* ou « FITD ») son intérêt pour la transaction qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de croissance du groupe Crédit Agricole en Italie.

Les discussions fructueuses qui ont été menées ces derniers mois avec le FITD, les banques cibles et toutes les institutions impliquées, dans un esprit constructif, de coopération totale et d'engagement mutuel, ont permis d'identifier une structure de transaction visant à préserver les conditions et les exigences préalables fixées par Crédit Agricole Cariparma et jugées essentielles pour rendre l'opération créatrice de valeur sur le long terme des points de vue financier et économique pour le groupe Crédit Agricole.

Dans ce contexte, Crédit Agricole a renouvelé, par le biais de sa filiale CA Cariparma son intérêt pour la poursuite de la transaction et ce, jusqu'au 15 septembre 2017. Les conditions et exigences préalables susmentionnées devront être confirmées à ladite date, en particulier en ce qui concerne la titrisation des créances douteuses portées par les banques cibles et l'approbation, par l'Assemblée générale du FITD, de l'augmentation des ressources nécessaires pour mener à bien ce projet d'acquisition.

Crédit Agricole S.A. est confiant dans l'issue positive d'un tel projet rappelant qu'elle permettra notamment aux banques cibles de protéger les intérêts de leurs déposants et de bénéficier de l'intégration au sein d'un groupe bancaire international, avec des impacts positifs sur la situation économique des territoires concernés et des différentes parties prenantes.

La transaction sera soumise à l'approbation des autorités réglementaires et de la concurrence compétentes.

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE

Charlotte de Chavagnac + 33 1 57 72 11 17
Alexandre Barat + 33 1 43 23 07 31

charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr
alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa